

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 17 décembre 2014

Délibération n° 2014 - 17/12/2014 - 6

Approbation du rapport annuel d'activité 2014 de l'Université de Bourgogne

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 20 pour, 2 refus de participer au vote :

le rapport annuel d'activité 2014 de l'Université de Bourgogne.

Dijon, le 18 décembre 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



P.J. : Rapport annuel d'activité 2014 de l'Université de Bourgogne

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



AUXERRE



CHALON-SUR-SAÔNE



DIJON



LE CREUSOT



MÂCON



NEVERS

Rapport annuel d'activité 2014

université de Bourgogne

Aliment et environnement

Santé (Health) et ingénierie moléculaire

Photonique et matériaux avancés

Apprentissage et santé (Care)

Patrimoines et territoires

Vigne et Vin



EDITO

DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Le rapport annuel d'activité 2014 doit permettre à chacun, membre de la communauté universitaire, partenaire public ou privé, ou citoyen, de connaître l'avancement des grands chantiers et les perspectives d'avenir, ainsi que la cohérence de la politique de l'université dans le respect des engagements pris.

Depuis juillet 2012, l'équipe de gouvernance s'attache à placer au centre de chaque décision la primauté de l'humain, la recherche de l'équilibre et l'ouverture.

Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, lié notamment aux mesures nationales engagées pour la maîtrise des dépenses publiques et la réduction des déficits, la situation budgétaire de l'université de Bourgogne reste saine, grâce à des efforts importants consentis depuis 2007. Les marges de manœuvre se réduisent chaque année et cette tendance va s'accroître avec la baisse attendue des dotations pour 2015. Cette situation ne doit pas nous empêcher de développer une politique cohérente, pour répondre à des besoins actuels ou anticiper des évolutions à plus long terme.

Notre responsabilité, chacun selon nos niveaux de responsabilité et nos fonctions, est de faire les arbitrages nécessaires et de hiérarchiser nos priorités. C'est un exercice difficile, mais seul garant de notre autonomie et de la capacité de notre université à mener une politique. Cette responsabilisation des établissements est d'ailleurs accrue et formellement attendue par l'Etat comme l'illustre la procédure d'accréditation qui s'appuie notamment sur la soutenabilité de l'offre de formation proposée.

Pour chacune des missions qui lui sont confiées par la loi, notamment pour tous les aspects liés au développement de la formation initiale ou continue et de la recherche, l'approche politique retenue vise en particulier à conforter les implantations territoriales, à favoriser l'internationalisation des activités universitaires et à renforcer l'utilisation du numérique.

L'année 2014 a notamment été marquée par la révision des Statuts de l'établissement, la finalisation de la constitution de l'Université Bourgogne Franche-Comté sous la forme d'une Communauté d'universités et établissements, la préparation du PARI 2 et du CPER,... Des chantiers stratégiques pour notre établissement, qui ont pu être menés à bien grâce à l'investissement de tous les personnels, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé (BIATSS).

La communauté de l'université de Bourgogne a la chance de pouvoir s'appuyer sur des personnes réactives, innovantes et avec une forte capacité d'anticipation. Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui par leur travail contribuent à la bonne marche de l'établissement et à son attractivité.

Je remercie aussi celles et ceux, étudiants ou personnels, qui s'engagent au-delà de leurs études ou de leurs métiers, pour la vie de nos campus, la solidarité ou le fonctionnement démocratique de l'établissement.



Alain Bonnin
Président de l'université de Bourgogne



SOMMAIRE

■ Présentation de l'Université de Bourgogne	PAGE 4
■ Organigramme	PAGE 6
■ Focus : instaurer une culture de concertation et de dialogue	PAGE 7
■ Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC)	PAGE 8
■ Organisation de l'Université de Bourgogne	PAGE 9
■ Ressources humaines	PAGE 11
■ Budget	PAGE 13
■ Focus sur les Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI)	PAGE 15
■ Formation	PAGE 16
■ Recherche	PAGE 21
■ Focus sur la visite de Marylise Lebranchu, Ministre de la Décentralisation, de la Réforme de l'Etat et de la Fonction Publique	PAGE 22
■ Focus sur la diffusion de la culture scientifique	PAGE 23
■ Focus sur le Green Data Center	PAGE 23
■ Valorisation de la formation et de la recherche et ouverture sur le monde économique	PAGE 24
■ Focus sur le renforcement des collaborations et coopérations avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et le monde socio-économique autour de projets communs	PAGE 25
■ Vie étudiante et vie des campus	PAGE 26
■ Grand chantier pour 2015	PAGE 29
■ Distinctions	PAGE 29

PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE



Seule université de sa région, l'université de Bourgogne est une université pluridisciplinaire avec santé qui propose des diplômes nationaux (DUT, Licence, Licence Pro, diplôme d'ingénieur, Master, Doctorat, Habilitation à diriger la recherche (HDR)...), et des diplômes d'université (DU et DIU) dans tous les grands champs disciplinaires (santé, sciences humaines, langues, droit, sport,...).

Les 1500 personnels permanents enseignants et enseignants-chercheurs et les 1200 personnels BIATSS accueillent de 27 000 étudiants, dont 2 300 en formation continue et 550 en apprentissage, répartis sur 6 campus représentant un patrimoine bâti de plus de 300 000 m² : le campus principal de **Dijon** (23 800 étudiants), et les campus d'**Auxerre** (820 étudiants), **Nevers** (830 étudiants), **le Creusot** (1 020 étudiants), **Chalon-sur-Saône** (460 étudiants) et **Mâcon** (140 étudiants).

L'université de Bourgogne est organisée en 16 composantes de formation et de recherche (8 unités de formation et de recherche (UFR), 1 école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), 2 écoles d'ingénieur (ISAT et ESIREM), 1 école de management (IAE), 3 IUT et 1 institut de la vigne et du vin) qui s'appuient pour leur activité de recherche sur 29 laboratoires labélisés dont la moitié sont des unités mixtes de recherche (UMR) avec des grands organismes de recherche (INRA, INSERM, CNRS, CEA) et quatre écoles doctorales (dont 3 communes avec l'université de Franche Comté).

Six grands domaines caractérisent particulièrement la recherche à l'université de Bourgogne :

- Aliment et environnement
- Santé (Health) et ingénierie moléculaire
- Photonique et matériaux avancés
- Apprentissage et santé (Care)
- Patrimoines et territoires
- Vigne et Vin



L'université de Bourgogne revendique son ancrage sur le territoire bourguignon et soutient ses implantations territoriales, en menant une stratégie qui vise à leur donner une véritable identité en matière de formation et de recherche.

Pour l'ensemble de ces orientations, l'établissement considère les infrastructures numériques comme une priorité de son développement. Enfin, l'université de Bourgogne s'engage dans une démarche active d'ouverture au monde économique et d'internationalisation des formations, de la recherche et de la vie étudiante.

L'établissement est par ailleurs engagé dans la Communauté d'Universités et d'Etablissements, « Université Bourgogne-Franche-Comté » dont le Décret de création sera publié en début d'année 2015.



Le libre accès aux informations relatives à l'université de Bourgogne, à son fonctionnement et aux politiques qu'elle porte, par les membres de la communauté de l'université de Bourgogne, mais également par les partenaires institutionnels et du monde socio-économique, par les lycéens ou futurs étudiants, et par l'ensemble des citoyens, répond à une volonté de transparence, d'ouverture et d'information à l'égard de tous.

Retrouvez sur le site internet de l'université de Bourgogne www.u-bourgogne.fr les principaux documents stratégiques de l'établissement :

■ **Les Statuts uB :**

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/Universite/Vie-Universitaire/MI-Statuts-uB.pdf>

■ **Tous les actes du Conseil d'Administration :**

<http://www.u-bourgogne.fr/universite/organisation/vie-institutionnelle/actes-du-conseil-d-administration.html>

■ **Contrat pluriannuel :**

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/Doc-uB/Doc-Contrat-Pluriannuel-uB-Ministere.pdf>

■ **Le Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA) :**

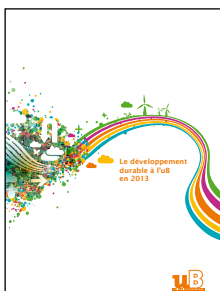
<http://documents.u-bourgogne.fr/WEB/SDIA-UB.pdf>

■ **Le Schéma Directeur du Système d'information :**

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/Universite/Vie-Universitaire/CA/CA-230913-delib8-presentation-schema-directeur-systeme-information.pdf>

■ **Le Bilan social 2013 :**

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/Universite/Vie-Universitaire/CA/CA-22102014-delib12-ct-bilan-social-2013.pdf>



■ **Le développement durable à l'uB en 2013 :**

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/Doc-uB/DOC-Rapport-Developpement-Durable.pdf>



ORGANIGRAMME

L'équipe politique est composée, autour du Président par 10 vice-présidents délégués, 1 conseillère spéciale et 4 Vice-présidents de Conseil. La Direction Générale des Services est étroitement associée à cette équipe.

L'ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE :

- Pierre Ancet, Vice-président délégué aux politiques culturelles ;
- Julien Brault, Vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante et aux politiques sportives ;
- Dorian Colas des Francs, Vice-président étudiant du Conseil Académique ;
- Frédéric Debeaufort, Vice-président délégué aux formations technologiques et professionnelles ;
- Dominique Delmas, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements, et au pilotage ;
- Franck Denat, Vice-président de la Commission Recherche du Conseil Académique (ex-CS) ;
- Bénédicte Fortier, Conseillère spéciale à l'internationalisation des activités universitaires ;
- Marie-Geneviève Gerrer, Vice-présidente du Conseil d'Administration ;
- Anne Girollet, Vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux ;
- Stéphanie Grayot-Dirx, Vice-présidente déléguée aux partenariats scolaires, à l'orientation et à la réussite en licence ;
- Jean Guzzo, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche et des formations et aux relations avec le monde économique ;
- Samuel Mercier, Vice-président délégué aux ressources humaines, à la vie sur les campus et à l'action sociale ;
- Alain Tabard, Vice-président délégué au campus numérique, aux systèmes d'informations et aux learning centers ;
- Annie Vinter, Vice-présidente déléguée à la coordination de la formation et de la recherche, chargée des relations dans le cadre du PRES ;
- Grégory Wegmann, Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique (ex-CEVU) ;

Les Vice-présidents peuvent s'appuyer sur des chargés de mission placés sous leur responsabilité. Les choix ont été faits d'un nombre restreint de chargés de mission et d'une place significative accordée à des étudiants. La liste suivante est appelée à évoluer si de nouveaux besoins sont identifiés ou si des objectifs fixés ont été atteints. Les Chargés de mission doivent remettre un rapport d'activité aux Vice-présidents chaque année avant le 31 octobre.

LES CHARGÉS DE MISSION :

- Madison BOYEAUX, Chargée de Mission FSDIE, auprès de Julien Brault ;
- Hicham ABDHALLAH, Chargé de Mission Services numériques aux étudiants, auprès d'Alain Tabard ;
- Deborah ARNOLD, Chargée de mission pour le développement du projet IDEFI-N, auprès d'Alain Tabard ;
- Stéphane AROULE, Chargé de Mission Conditions de Vie Etudiante, auprès de Julien Brault ;
- Vincent BOUCHOT, Chargé de Mission Pratiques Culturelles des Etudiants, auprès de Pierre Ancet ;
- Eric BOURILLOT, Chargé de Mission pour le renforcement des interactions avec le PNB et le développement des activités universitaires dans le domaine de la métallurgie, auprès de Jean Guzzo ;
- Cécile CASEAU-ROCHE, Chargée de mission Qualité de vie à l'université, auprès de Samuel Mercier ;
- Eric CORMERY, Chargé de Mission du Pôle Handicap, auprès de Samuel Mercier ;
- Pierre DEPLANCHE, Chargé de Mission en Intelligence Economique, auprès de Jean Guzzo ;
- Marc FILSER, Chargé de Mission pour la cartographie des formations, auprès d'Annie Vinter ;
- Bérénice CLUZEL, Chargée de Mission Orientation et accueil des nouveaux étudiants, auprès de Stéphanie Grayot-Dirx ;
- Valérie GACON, Chargée de Mission pour la Structuration du futur Centre des langues et des cultures et la mise en place de ses missions, auprès de Bénédicte Fortier et de Stéphanie Grayot-Dirx ;
- Frédéric BERNARD, Chargé de Mission pour le renforcement des M2P, auprès de Jean Guzzo ;
- Patrick HILLON, Chargé de Mission pour les formations en Santé, auprès d'Annie Vinter ;
- Kamel LAARADH, Chargé de Mission pour le développement de l'entrepreneuriat étudiant, auprès de Jean Guzzo ;
- Marianne ZELLER, Chargée de Mission Coordination des IFSI et universitarisation des formations des auxiliaires de santé, auprès de Frédéric Debeaufort ;
- Juliette OLIVIER LEPRINCE, Chargée de Mission Egalité-Diversité, auprès d'Anne Girollet et de Samuel Mercier ;
- Jean-François NOTEBAERT, Chargé de mission apprentissage, auprès de Frédéric Debeaufort ;
- Alain PUGIN, Chargé de Mission Structuration des Ecoles Doctorales au niveau du PRES, auprès d'Annie Vinter ;
- Valérie SAINT GIORGIO, Chargée de Mission Animaleries, auprès de Dominique Delmas ;
- Christelle SEREE-CHAUSSINAND, Chargée de Mission Partenariats Scolaires, auprès de Stéphanie Grayot-Dirx ;
- Thomas THEVENIN, Chargé de Mission Aménagement et déplacement sur les campus, auprès d'Anne Girollet ;
- Jean-Marc YONS, Chargé de Mission Environnement et déplacements doux, auprès d'Anne Girollet.

FOCUS : INSTAURER UNE CULTURE DE CONCERTATION ET DE DIALOGUE

RÉUNIONS PUBLIQUES

Quatorze réunions publiques ont été organisées en janvier 2014 sur les sites territoriaux de l'uB et dans chaque ensemble bâtimementaire du campus dijonnais. Animées par le Président et l'équipe de gouvernance, ces réunions ouvertes à tous, étudiants, personnels administratifs, techniques et des bibliothèques, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, ont accueilli plus de 450 personnels et permis une large concertation sur les objectifs et projets. Ces temps d'échanges qui permettent à chacun de s'exprimer, seront organisés chaque année, comme le Président s'y est engagé.

RÉUNION DU CONGRÈS

Depuis 2012, est organisé chaque année en décembre un Congrès qui réunit les membres du Conseil d'Administration, du Conseil Académique, du Comité Technique (et leurs suppléants) et les Directeurs de Composante et de Laboratoire. Il permet d'échanger sur les grandes orientations et les évolu-

tions déterminantes pour l'avenir de l'université de Bourgogne. Le 10 décembre 2014, il a notamment permis de discuter des changements qu'entraînera l'application des règles de la GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique) à compter du 1er janvier 2016, mais également de la mise en place de l'Université Bourgogne Franche-Comté et de la candidature à l'appel à projets ISITE.

DÉBATS PROGRESSIFS

Pour les sujets les plus engageants pour l'avenir de l'université de Bourgogne, une période d'échange et de concertation précède la prise de décision, permettant le cas échéant, de faire évoluer la proposition initiale. Des débats sont organisés au sein des Conseils et des commissions qui ne sont appelés à voter que lors d'une séance ultérieure. Parallèlement, ces sujets sont discutés avec les Directeurs de composante et les Directeurs de laboratoire en ce qui les concerne. Ainsi, par exemple, la définition du périmètre et de l'intitulé des « champs de formations » qui doit être transmis à l'AERES le 16 mars 2015 et sur lesquels les conseils voteront en février 2015, sont soumis au dialogue depuis le début du mois d'octobre.



LES STATUTS DE L' « UNIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ » ADOPTÉS – LE DÉCRET DE CRÉATION ATTENDU POUR JANVIER 2015

Le vote des statuts est l'aboutissement d'un travail collectif, consensuel et efficace au service d'une ambition partagée pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne et en Franche-Comté. Les communautés des établissements fondateurs ont été régulièrement consultées depuis l'origine de la démarche de rapprochement en 2007, et plus encore au cours de ces deux dernières années.

Les statuts de l'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) ont été adoptés par les 6 membres fondateurs qui sont : l'université de Bourgogne, AgroSup Dijon, le Groupe ESC Dijon-Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, l'Université de technologie Belfort-Montbéliard (UTBM) et l'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques (ENSMM) de Besançon.

L'Université Bourgogne Franche-Comté, constituée sous la forme d'une Communauté d'universités et établissements, sera légalement créée par un Décret dont le Ministère a annoncé qu'il devrait être publié au mois de janvier 2015. La création de l'Université Bourgogne Franche-Comté n'entraîne pas la perte de la personnalité juridique des établissements fondateurs.

L'Université Bourgogne Franche-Comté UBFC orchestrera la stratégie de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle de la Franche-Comté et de la Bourgogne : elle endosse une mission de mise en cohérence de l'offre de formation sur l'ensemble de ce territoire, en lien étroit avec les activités de recherche qu'elle aura la charge de coordonner et d'impulser, favorisant ainsi le maintien de la pluridisciplinarité et le renforcement de l'excellence de la recherche. Elle délivrera elle-même le doctorat ainsi que l'habilitation à diriger des recherches. Dès sa création, une signature scientifique unique sera mise en œuvre.

L'Université Bourgogne Franche-Comté coordonnera également différentes politiques (numérique, internationalisation, communication, ...) des établissements membres et portera des actions transversales relatives à la vie étudiante

et aux situations de handicap, renforçant ainsi la capacité de ces établissements à répondre toujours mieux aux missions de service public qui leurs sont confiées par la loi (formation initiale et continue ; recherche scientifique et technologique, diffusion et valorisation de ses résultats ; orientation et l'insertion professionnelle ; diffusion de la culture et l'information scientifique et technique ; participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ; coopération internationale). Cet ensemble constituera un puissant levier pour accroître l'attractivité territoriale, en stimulant le développement socio-économique et culturel de la Franche-Comté et de la Bourgogne. Il renforcera, par ailleurs, la visibilité nationale et internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche des deux régions.

Enfin, l'Université Bourgogne Franche-Comté portera les projets structurants pour l'enseignement supérieur et la recherche en Bourgogne et en Franche-Comté, et en particulier les projets investissements d'avenir présentés ensemble par des établissements fondateurs. A ce titre, c'est en son nom que sera déposée la candidature au programme initiative d'excellence I-SITE.

D'un point de vue administratif, l'Université Bourgogne Franche-Comté s'appuiera sur une structure légère. Ce projet politique ambitieux, qui garantit le respect de la personnalité morale et donc de l'identité de chaque établissement membre, ne comporte aucun transfert de personnel. De nouveaux emplois sont demandés au Ministère dans le cadre de la création des 1000 emplois par an.

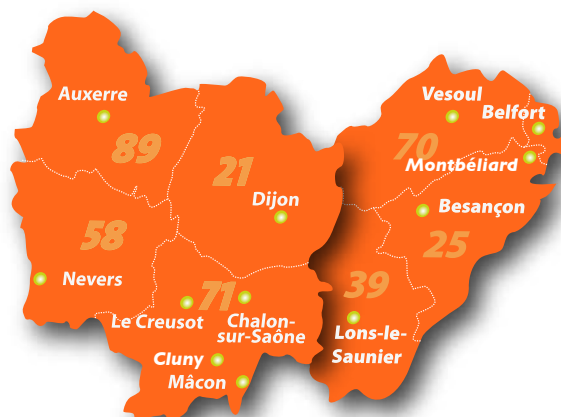
Dès sa création, un Conseil d'Administration (CA) temporaire assurera son fonctionnement et un Président sera élu pour la période transitoire, c'est-à-dire jusqu'à la mise en place du règlement intérieur et l'organisation d'élections.

UBFC a vocation à nouer des partenariats étroits avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne et de Franche-Comté. La loi permet aux COMUE d'avoir des membres associés. Plusieurs établissements ont déjà fait part de leur souhait de participer, par cette voie, à cet ambitieux projet inter-régional.

POLITIQUE DE SITE

Les 6 établissements fondateurs de l'Université Bourgogne Franche-Comté et l'ENSAM de Cluny ont, à la demande de la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle (DGE-SIP), rédigé un pré-projet commun pour le futur contrat pluriannuel de site Bourgogne Franche-Comté. C'est sur la base de ce document, mais également des statuts de l'Université Bourgogne Franche-Comté et de son ambition, que la DGE-SIP a décidé la création de 38 emplois (11 en 2015, 12 en 2016, 15 en 2017) qui seront pour partie affectés à la Communauté d'universités et établissements et pour partie aux établissements du site, en appui à la politique de site. Le pré-projet commun met en avant les collaborations existantes entre les établissements du site, en particulier la constitution de l'Université Bourgogne Franche-Comté, et dresse les grandes orientations partagées par ces établissements tant en matière de formation, de recherche, de politique numérique, d'innovation et de transfert, que de vie sur les campus ou encore de politique d'internationalisation des activités universitaires. Ce document synthétique servira d'appui à l'élaboration du futur contrat pluriannuel de site.

L'attribution de ces 38 emplois ne fait pas obstacle à ce que de nouveaux postes soient accordés à l'université de Bourgogne dans le cadre du plan Fioraso pour la réussite en Licence et la réduction de la sous-dotation de certains établissements. La répartition de ces postes pour 2015 n'a pas encore été communiquée par le Ministère.



ORGANISATION DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

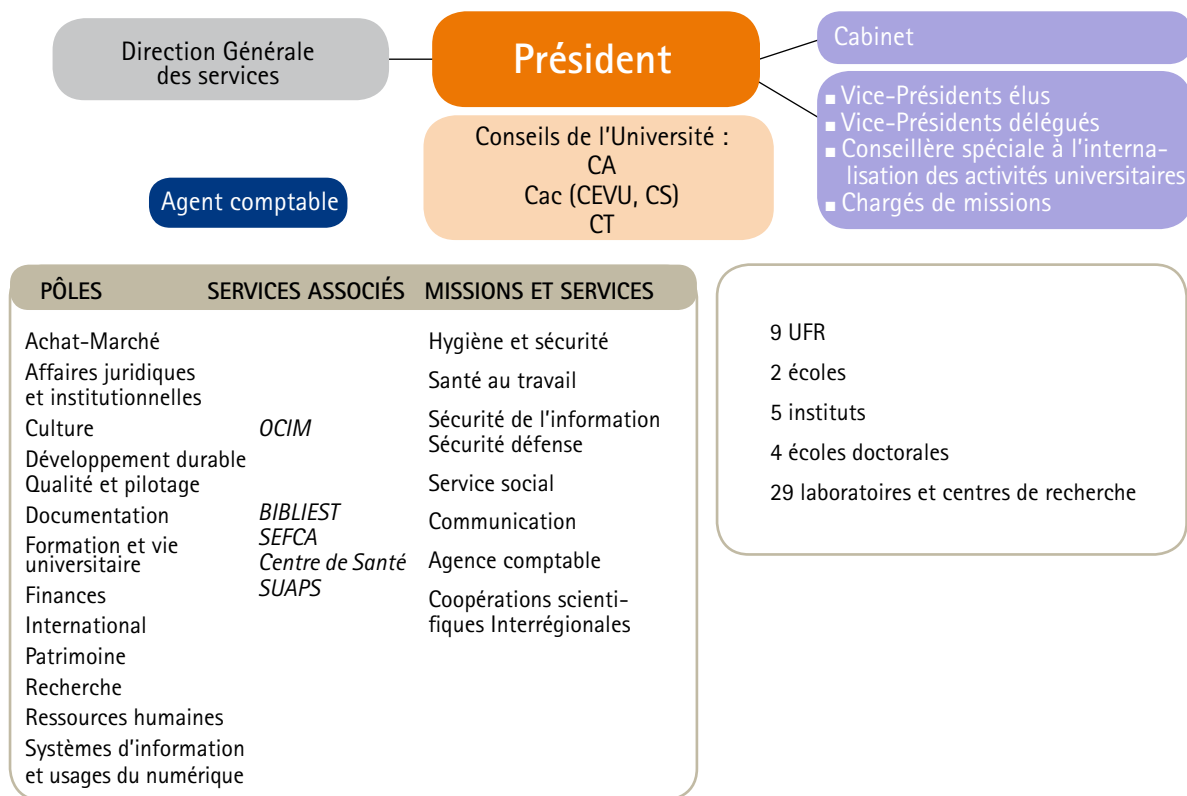
EVOLUTION DE L'ORGANISATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Après plusieurs mois de concertation avec les personnes concernées et avec les représentants des organisations syndicales, le Conseil d'Administration a adopté fin 2013 l'architecture de 11 pôles :

- Pôle Achats-Marché
- Pôle Culture
- Pôle Finances
- Pôle Recherche
- Pôle Formation et Vie Universitaire
- Pôle Documentation
- Pôle Patrimoine
- Pôle Affaires Juridiques et Institutionnelles
- Pôle Ressources Humaines
- Pôle International
- Pôle Systèmes d'Information et usages du Numérique

La création d'un 12^{ème} Pôle a été adoptée lors du Conseil d'Administration du 5 février 2014: le Pôle développement durable qualité et pilotage qui regroupe quatre axes « Pilotage - Etudes - Projets », « Masse salariale - indicateurs RH », « Qualité - Contrôle interne » et « Développement durable ». Le contexte budgétaire et l'accroissement constant des normes et des attentes des étudiants comme des financeurs dans un environnement toujours plus concurrentiel invitent à développer les outils de pilotage et à renforcer le contrôle interne comme la démarche qualité. La structuration en un pôle unique des services pilotes dans ces missions, permettra de répondre le plus efficacement possible à ces défis.

Ces pôles ont été rendus opérationnels dès le début de l'année 2014, et offrent désormais une plus grande cohérence et une meilleure lisibilité. Cette organisation permet également une meilleure articulation entre l'équipe politique, la Direction Générale et les services.



EVOLUTIONS STATUTAIRES

La Loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013, imposait aux universités de modifier leurs statuts avant le 21 juillet 2014.

Le 21 mai 2014 le Conseil d'Administration a adopté les **nouveaux statuts de l'université de Bourgogne**. Les principales modifications apportées aux statuts, dans le respect de la nouvelle législation portent sur :

- La composition du Conseil d'Administration et de ses attributions. Le Conseil d'Administration passe ainsi à 32 membres contre 28 membres précédemment. Le poids des représentants étudiants a été maintenu et celui des représentants des personnels BIATSS a été renforcé.
- La création d'un Conseil Académique avec en son sein la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), et la Commission de la Recherche (CR). Ces commissions, remplacent respectivement le Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) et le Conseil scientifique (CS), avec des compositions et attributions sensiblement différentes.
- La création d'un Conseil des Directeurs de composantes.

La révision des statuts a également été l'occasion d'autres actualisations et évolutions, notamment la création d'un **forum des partenaires socio-économiques** qui permettra de renforcer les liens entre l'université de Bourgogne et les acteurs du territoire, et d'alimenter les réflexions pour le développement de l'université, de son offre de formation, de la valorisation de la recherche...

La structuration interne de l'université de Bourgogne a également évolué en 2014, avec notamment :

- La fusion de l'UFR Médecine et de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques a donné naissance à l'UFR des Sciences de Santé. Cette nouvelle organisation renforce les mutualisations qui étaient déjà fortes entre les deux composantes et surtout permet de mieux former les étudiants à la coopération interprofessionnelle inscrite dans la loi HPST (hôpital, patients, santé, territoires).

- Le 5 février 2014 le Conseil d'Administration a voté en faveur de la **création de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE)**. Depuis le 1er septembre 2014, l'IAE qui était jusqu'alors un département de l'UFR Science Economique et de Gestion dispose d'un statut d'école interne. Cette évolution favorisera le développement de l'IAE, en lui offrant une plus grande visibilité auprès des lycéens et de leur famille, des étudiants, et des entreprises, en permettant une autonomie de décision plus importante, et en pérennisant sa place au sein du Réseau IAE France. Plus largement, c'est la capacité à proposer des formations en management en lien avec la recherche, qui est renforcée et la relation avec les entreprises qui est facilitée.

- L'UFR Science Economique et de Gestion rejoint l'UFR Droit et Science politique pour former l'**UFR de Droit, Sciences Economique et Politique**. Cette nouvelle organisation, effective depuis le renouvellement du Conseil de composante en novembre 2014, favorise les interactions, déjà nombreuses, entre ces grands champs disciplinaires. Au sein de cette UFR a été créé

l'Institut des Territoires qui fédère quatre Masters de droits concourant plus particulièrement à la formation des cadres des collectivités ainsi qu'un DU. Cet Institut permettra de renforcer les liens avec les collectivités pour renforcer l'offre de formation en la matière, la visibilité et l'attractivité des formations qu'il fédère.

■ Le Conseil d'Administration du 3 juillet 2014 a modifié les statuts du Service commun de formations continue et par alternance (SEFCA) notamment pour clarifier et renforcer l'articulation avec l'Unité mixte de développement personnel continu en santé (UMDCPS), structure interne du SEFCA.

RESSOURCES HUMAINES

CAMPAGNE D'EMPLOIS 2015

Une politique pluriannuelle et partagée a été mise en place en matière de ressources humaines. Cette politique se traduit par une meilleure prise en compte du lien entre l'enseignement et la recherche et par une attention particulière portée aux fonctions de l'ensemble des personnels de l'université.

En matière de ressources humaines le dialogue avec les composantes a débuté dès le mois de janvier 2014. Les Dialogues d'Objectifs et de Moyens ont fait émerger soixante-dix-neuf demandes de création d'emplois BIATSS pour la rentrée 2015, confirmant, de manière constante, le déficit reconnu en encadrement. Les marges d'action se sont révélées très restreintes, en l'absence de création d'emplois au niveau national. Une attention particulière a été portée sur l'incidence financière de cette campagne d'emplois, la masse salariale augmentant mécaniquement de 2,6 M€ du fait notamment des mesures de revalorisation et du GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) et l'établissement étant soumis à un plafond de masse salariale. Dans ce contexte, 3 emplois ont pu être redéployés pour répondre à des besoins prioritaires émanant de composantes ou services généraux. A cette fin, certains emplois liés à l'entretien des locaux pourront être remplacés par des prestations de service afin de concentrer nos moyens en Ressources Humaines sur le cœur de métier de l'université. Les requalifications d'emplois vacants sollicitées par les composantes et services ont pu en majorité être satisfaites. Elles répondent à l'objectif visé de renforcer l'expertise des personnels, de répondre aux évolutions des métiers et d'offrir aux agents des possibilités de promotion. La mise en œuvre de mutualisations de certaines fonctions entre composantes a aussi été recherchée.

La campagne d'emploi des enseignants et enseignants-chercheurs s'est inscrite dans le même contexte de moyens contraints, sans création d'emploi au niveau national. Les composantes ont sollicité, dans le cadre de la campagne d'emploi 2015, trente-trois créations de postes (vingt-cinq emplois d'enseignants-chercheurs et huit emplois d'enseignants du second degré). Un seul redéploiement externe a pu être proposé. Par ailleurs, dix redéploiements internes ont favorisé, au

sein des composantes qui les avaient sollicités, une meilleure adéquation des moyens d'enseignement aux besoins de formation. 46 emplois sont proposés à la publication (21 MCF, 9 PR et 16 PRAG). Les postes non publiés l'ont été à la demande de la composante, pour cause d'incertitude quant au départ de l'agent en poste ou pour favoriser un recrutement de qualité répondant tant aux besoins d'enseignement que de recherche.

Les emplois d'enseignants-chercheurs pour lesquels une publication différée a été décidée seront dans leur majorité couverts par des affectations d'ATER.

PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

L'université de Bourgogne s'est engagée dans une démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS) fin 2012. A cette occasion, un comité de pilotage sur les RPS émanant du CHSCT s'est constitué. Il se réunit chaque mois pour proposer des mesures destinées à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Deux actions importantes ont été menées à bien en 2014 :

■ Le dispositif d'écoute et d'analyse est opérationnel depuis le mois de mai 2014. Il permet notamment de proposer un accompagnement et une orientation ciblée de l'agent titulaire ou non titulaire demandeur. Parallèlement, il favorise le travail collectif des différents services pour un meilleur accompagnement. Un bilan est fait chaque mois par le psychologue du travail auprès du comité de pilotage. Un accompagnement sera ainsi proposé et permettra une orientation ciblée de l'agent titulaire ou non titulaire demandeur.

■ Un diagnostic, réalisé par un bureau d'études, a permis d'évaluer et de caractériser finement les risques psycho-sociaux de l'université de Bourgogne. Le bilan et les préconisations du cabinet ont été présentés au CHSCT. Ils serviront d'appui à l'élaboration d'un plan d'action. Ce travail au long cours vise à améliorer la qualité de vie au travail.

En 2015, la réflexion concernant la mise en place d'une procédure de médiation sera poursuivie. Cela contribuera notamment à réduire les situations de tension pouvant exister entre les personnes dans le cadre de leurs activités universitaires.



POLITIQUE INDEMNITAIRE DES AGENTS BIATSS

Le travail pour la revalorisation et le réajustement des indemnités se poursuit en concertation avec les organisations syndicales. En 2014, une progression des dispositifs indemnitaires a été poursuivie, en revalorisant les indemnités des personnels ITRF pour un montant annuel de près de 73 000 euros. Ce nouvel effort vient s'ajouter à la revalorisation de 2013, dont le coût annuel est de 115 000 euros. Par ailleurs, il a été décidé de maintenir la prime de fin d'année versée à tous.

CARRIÈRES DES PERSONNELS CONTRACTUELS

■ Plan de résorption de la précarité

Dans le cadre de la loi du 12 mars 2012, l'université de Bourgogne a ouvert au concours en 2013, vingt-cinq postes. En 2014 ce sont 18 postes qui ont été ouverts. Ce dispositif de titularisation se poursuivra en 2015 et 2016 de façon à proposer un concours réservé aux agents éligibles.

■ En 2015 une charte des bonnes pratiques pour l'accompagnement des personnels contractuels (CDD) sera élaborée, en concertation avec les organisations syndicales.

CRÉATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES DOCTORANTS CONTRACTUELS

Le Conseil d'Administration du 22 octobre 2014 a approuvé la création d'une commission consultative paritaire des doctorants contractuels dont la mission est d'étudier les questions d'ordre individuel relatives à la situation professionnelle des doctorants contractuels. La commission peut être saisie à l'initiative du doctorant contractuel ou par le Président de l'université. Elle rend un avis motivé au Président de l'université.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'UNIVERSITÉ

■ Politique en matière de handicap

Pour renforcer la politique en matière de handicap, un plan d'action volontariste et adapté au contexte spécifique de l'enseignement supérieur et de l'établissement, est en cours d'élaboration. Les premières actions seront mises en œuvre dès la rentrée de septembre 2015. Un groupe de pilotage associant des acteurs internes et

externes a été constitué à l'automne 2014, avec pour mission de faire émerger des propositions concrètes à destination des étudiants et des personnels.

En septembre 2014 a été renouvelée la Convention entre l'université de Bourgogne et la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap. Des conventions avec d'autres entreprises devraient être conclues en 2015.

■ Egalité Femme/Homme

Une formation relative à l'égalité femmes-hommes a été inscrite au plan de formation 2014-2015. A destination des personnels administratifs, l'objectif est de l'étendre à tous les personnels l'an prochain, et d'organiser une session destinée aux nouveaux personnels.

En avril 2014 a été signée par l'université de Bourgogne la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système de formation tout au long de la vie. Depuis le travail s'est engagé pour l'élaboration de fiches actions qui permettront la mise en œuvre de cette convention sur les 3 prochaines.

En 2013-2014, a été mise en place de manière « expérimentale » une formation obligatoire d'une demi-journée destinée à tous les étudiants en L1 de droit (près de 900 étudiants). Une demi-journée de sensibilisation sur les stéréotypes a vocation à être proposée à tous les étudiants de L1. En 2015, l'objectif est de toucher au moins la moitié de ces étudiants.

■ Lutte contre les discriminations

Des correspondants vont être identifiés dans toutes les composantes afin de déployer un système d'alertes sur les discriminations, et un plan d'actions sera soumis au vote du Conseil d'Administration au cours de ces prochains mois.

GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPÉTENCES (GPEC)

La démarche de Gestion prévisionnelle des emplois et compétences, sera initiée en 2015. La définition d'une politique de GPEC et développement d'outils dédiés permettront à l'université de disposer de meilleures marges de manœuvre pour mettre en adéquation la politique Ressources Humaines avec sa stratégie.

UNE SITUATION FINANCIÈRE MAÎTRISÉE MAIS FRAGILE

L'université de Bourgogne est structurellement sous-dotée. En matière financière, à un moment où la situation de nombreuses universités est préoccupante, la situation de l'université de Bourgogne reste saine. Cette situation est le fruit du travail et des efforts consentis par la communauté universitaire. Parce que seul un budget équilibré peut garantir l'autonomie d'un établissement, un suivi pointu et régulier a été organisé. Compte tenu de contraintes toujours plus fortes et non compensées, de dotations de l'Etat attendues en baisse notamment dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros, et de la capacité de financement des collectivités en baisse, la recherche du maintien de l'équilibre budgétaire de l'université de Bourgogne impose des choix stratégiques importants, de nouveaux efforts et une amélioration des capacités de pilotage. Un bilan mensuel des grands indicateurs financiers, en particulier relatifs à l'évolution de la masse salariale, est réalisé. Plus que jamais, le chemin pour l'université de Bourgogne est celui d'une politique « rigoureuse en terme de fonctionnement, mais généreuse en terme d'investissements », seul susceptible de préparer l'avenir.

BUDGET 2015

Le contexte national pèse sur notre établissement et les marges de manœuvre sont de plus en plus étroites. Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) n'a été compensé que d'1/3 en 2013 et au 5 décembre 2014, il est de plus en plus probable qu'il n'y aura pas de compensation en 2014. Depuis 2014 l'établissement est soumis à la contribution au redressement des comptes publics, ce qui est légitime mais impacte le budget engendre une diminution des dotations de fonctionnement qui lui sont attribuées.

Comme pour les budgets 2013 et 2014, une approche prudente des ressources dont pourrait disposer l'Université a été favorisée pour l'élaboration du Budget 2015. Compte-tenu des annonces gouvernementales et de la hausse mécanique de la masse salariale et de certaines dépenses de fonctionnement, les dotations aux composantes et aux services n'ont pu être reconduites à un niveau identique à celui de l'année 2014. Le choix a été fait de répartir l'effort sur l'ensemble des composantes et services, en mettant principalement à contribution ces derniers. Ainsi, globalement, les services supports assument l'essentiel de la réduction de dotation, afin de faire peser un effort le moins important possible sur les composantes. Seules les dotations liées à la recherche sont intégralement préservées pour un montant de 5,3 millions d'euros. Les dispositifs de soutien aux compo-

santes ont été maintenus mais certains ont dû être revus légèrement à la baisse. En revanche le budget consacré à la formation est en augmentation par rapport à l'année 2014. Il s'agit à la fois de la formation des personnel (+35%) et de la formation des étudiants. Dans une période difficile où les créations de postes ne sont pas à espérer, c'est la capacité d'adaptation et les compétences des personnels qui permettront à l'établissement de répondre à ses missions, aux nouvelles contraintes et aux nouveaux défis qui s'offrent à la communauté de l'université de Bourgogne.

Pour préserver l'offre de formation, c'est-à-dire que l'université n'ait pas à fermer des formations de sa propre initiative, des mesures difficiles ont dû être prises dès la rentrée 2014 pour limiter le nombre d'heures complémentaires, les heures d'enseignement réalisées au 1^{er} semestre de l'année universitaire ayant des conséquences sur le budget 2015. Elles associent deux approches complémentaires :

- Des mesures précises applicables en fonction de seuils (réduction des dédoublements de cours magistraux, réduction de certaines maquettes pour les formations aux effectifs les plus faibles, limitation à 1 600 du nombre d'heures délivrées à un étudiant par Licence (seuil réglementaire 1500)),
- L'attribution de dotations définies aux composantes. Pour respecter ces dotations il leur appartient de prendre les mesures (nombre d'étudiants par TD, non ouverture d'options,... par exemple) qu'elles estiment les plus appropriées compte tenu de l'offre de formation dont elles ont la responsabilité.

Cette démarche avec d'une part un cadrage et des critères applicables à toutes les composantes et d'autre part un volume accordé à une composante dans la limite duquel elle doit mener sa politique, sera celle appliquée pour la construction de la prochaine offre de formation. Néanmoins pour faire face aux augmentations conséquentes du nombre d'étudiants notamment en première année, sur les 0,4 % de marge qui restaient à l'issue de la construction budgétaire 2015, une masse financière de fonctionnement a été dégagée, faisant légèrement augmenter le budget consacré aux heures complémentaires.

L'élaboration du PARI 2 par le Conseil Régional de Bourgogne et les négociations engagées pour le prochain CPER montrent à quel point les financements publics disponibles sont en baisse. Cette réfaction des moyens impose à l'université de Bourgogne une grande prudence budgétaire mais également de repenser ses stratégies et de recentrer ses ambitions.

Dans ce contexte, les marges de manœuvre s'amenuisent chaque année et la construction du budget primitif pour 2015 vise à maintenir un équilibre délicat entre précautions et maintien ou soutiens à des actions que l'équipe de gouvernance considère comme majeures à l'essor de notre université.

Les actions initiées les années précédentes seront maintenues, avec parfois un soutien financier en léger retrait, l'effort pour la préservation de l'équilibre budgétaire devant être partagé. Il s'agit notamment :

- d'assurer la soutenabilité de l'offre de formation ;
- soutenir financièrement les dispositifs pédagogiques récents et transversaux (plan de réussite en licence, C2i2e, CLES, Semestre Rebond, Cordées de la réussite...) à hauteur de 385 000 euros ;
- maintenir l'effort pour l'équipement pédagogique. En 2015, 400 000 euros seront attribués, à parité avec le Conseil Régional de Bourgogne, pour maintenir le niveau d'équipements pédagogiques des composantes. Pour optimiser la politique d'achat de l'université, ces projets pédagogiques doivent, depuis l'année dernière, s'inscrire dans une démarche pluriannuelle et/ou sur des thématiques d'acquisitions groupées.
- soutenir la recherche, en maintenant les crédits alloués à 5,3 millions d'euros.
- soutenir les composantes avec la prise en charge par l'établissement à un niveau élevé :
 - des dépenses inhérentes à l'organisation des comités de sélection à concurrence de 70 000 euros,
 - l'amortissement pesant sur les composantes pour toutes les acquisitions sur ressources propres, soit pour l'établissement une enveloppe de 400 000 euros.
- de réserver une enveloppe de 50 000 euros pour financer l'ouverture d'enseignements internationaux en Master, qui s'inscrit dans la politique d'internationalisation des activités universitaires et d'attractivité de l'établissement.

Des actions ponctuelles mais essentielles ont également été menées en 2014 et impacteront le budget 2015 ; les deux plus importantes sont :

- la création du Centre de Santé qui a été réalisé en 2014 en partenariat avec l'ARS, ouvert dès la rentrée universitaire 2014 et qui fonctionnera à plein régime en 2015 ;
- et la seconde action qui va se poursuivre est le démarrage de l'opération campus innovant représentant un investissement 234 000 euros.

STABILISATION DES HEURES COMPLÉMENTAIRES

Compte tenu du contexte financier et de la stabilité de l'offre de formation, les prochains exercices devront être marqués par une stabilité du nombre d'heures complémentaires malgré la hausse des effectifs étudiants, alors que ces dernières années a été constaté un accroissement continu du volume des heures complémentaires. Des mesures pour ont été prises, applicables dès la rentrée 2014 (voir ci-dessus). De manière à ajuster au plus près les heures complémentaires en cours d'année, chaque composante et service a eu la possibilité lors du Dialogue d'Objectifs et de Moyens (DOM) réalisé au cours des mois de février et de mars de faire part du décalage pouvant exister entre l'estimation faite par le logiciel Evalens et les besoins réels. Pour permettre une meilleure anticipation et assurer un suivi régulier, il est envisagé de généraliser pour la rentrée 2015, l'utilisation du logiciel de gestion de salle afin de connaître les services prévisionnels, puis d'instaurer une validation des services faits en cours d'année.

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE PUBLIQUE (GBCP)

Les règles de la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) applicables aux universités évoluent à compter du 1^{er} janvier 2016. Réforme majeure, la mise en œuvre de la GBCP entrainera des changements important dans l'approche budgétaire et dans le fonctionnement de l'ensemble du processus financier. Une information a été présentée aux principaux responsables de l'établissement afin de leur permettre d'appréhender au mieux les enjeux, et ainsi de pouvoir participer aux décisions structurantes pour l'avenir de l'université de Bourgogne et son fonctionnement, qui devront être prises en 2015.

VALORISATION DU PATRIMOINE : NOUVELLE PROCÉDURE DE LOCATION DE SALLES

Une nouvelle procédure de location des locaux (salles, amphithéâtre, hall, ateliers...) a été définie en 2014 et sera applicable dès son adoption par le Conseil d'Administration. L'objectif est de valoriser le patrimoine de l'uB en harmonisant et en simplifiant la procédure de location de salles, avec un retour financier incitatif pour les composantes. Un tarif minimum au m² est défini pour que la location de salle tienne compte des coûts réels (amortissement, masse salariale, frais de traitement,...). Au-delà de l'aspect financier et de la recherche de diversification des ressources, la location de salles participe aux interactions avec les entreprises. Une communication sera mise en place auprès du monde socio-économique.

FOCUS SUR LES PROGRAMMES PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENTS (PPI)

L'université de Bourgogne s'est engagée dans une stratégie d'investissement et de modernisation, levier de ses ambitions pédagogiques et scientifiques. Les grands axes de cette politique d'investissements ont été tracés en 2013 et 2014, avec l'ouverture de 7 grands « Programmes Pluriannuels d'Investissements » (PPI) portant sur :

- De nouvelles infrastructures sportives au service des étudiants et des personnels, et qui permettront de cultiver la qualité de vie sur les campus.

- La rénovation des travaux pratiques, dont les équipements sont, dans beaucoup de secteurs, devenus vieillissants.

- Le financement de projets innovants des composantes.

- La maintenance des infrastructures des sites territoriaux, que l'éloignement géographique du campus dijonnais rend plus vulnérables.

- Le développement et la modernisation des infrastructures numériques, véritable clé de l'avenir pour une université ancrée sur 6 campus à l'échelle d'une région aussi vaste que la Bourgogne.

- Les infrastructures scientifiques et les plateformes. Ce PPI permettra à l'établissement, avec un co-financement de ses partenaires, de mener une politique d'équipement scientifique ambitieuse et préparant l'avenir de notre recherche.

- La rénovation du bâtiment « Droit-Lettres » où travaillent près de la moitié des étudiants de notre université, et où les conditions de vie doivent être améliorées.

57 projets ont été retenus et inscrits dans le cadre des 5 PPI adoptés en 2013, pour montant total budgété en 2014 de 3 225 088 euros, et 1 221 725 euros engagés :

- PPI infrastructures sportives : 6 projets

- PPI rénovation des travaux pratiques : 21 projets

- PPI projets innovants des composantes : 11 projets

- PPI maintenance des infrastructures des sites territoriaux : 11 projets

- PPI développement et modernisation des infrastructures numériques : 8 projets

Des crédits ont été engagés sur le PPI Restructuration du Bâtiment Droit-Lettres pour financer une première tranche de travaux en cours de réalisation.

Pour le PPI infrastructures scientifiques et plateformes, l'appel à projets n'a pas encore été lancé compte tenu des fortes incertitudes quant au volet recherche du prochain CPER.



MAINTIEN DE L'OFFRE DE FORMATION

A l'inverse d'autres universités, l'université de Bourgogne, a maintenu ouverte l'ensemble de son offre de formation.

EFFECTIFS ÉTUDIANTS

Au 19 novembre 2014, les inscriptions administratives principales enregistrent une hausse provisoire de +2,1% par rapport à l'année précédente à la même date. La hausse des effectifs étudiants se poursuit, l'année 2013 ayant déjà été marquée par une augmentation de +2,5% des effectifs. Le flux entrant en 1^{ère} année augmente de 2,6%. Au 19 novembre 2014, 26 688 étudiants sont inscrits à titre principal à l'université de Bourgogne, soit 551 étudiants de plus qu'à la même date l'année précédente.

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES PAR LE WEB

Pour la 1^{ère} fois, les inscriptions des néo-bacheliers se sont faites par Internet. Ce service qui s'adapte aux pratiques des étudiants, permet d'éviter des déplacements qui ne sont justifiés que par des démarches purement administratives. Un dispositif d'accueil physique allégé a été maintenu pour recevoir ces étudiants et répondre à leurs demandes d'informations sur les aspects administratifs qui entourent la rentrée.

DISPOSITIF DE RENTRÉE

Pour les nouveaux étudiants, les premières semaines à l'université sont particulièrement importantes. C'est une période dense avec des besoins d'information sur la vie universitaire, de découverte du campus et du fonctionnement des études. Pour le site de Dijon, qui accueille le plus grand nombre de nouveaux étudiants, le dispositif d'accueil des étudiants avait été largement remanié pour la rentrée 2013 et avait rencontré un grand succès. Pour la rentrée de septembre 2014, il a été reconduit, mais plus étalé dans le temps, passant d'une « semaine de bienvenue » au « mois de bienvenue » pour permettre à un plus grand nombre d'étudiants d'en bénéficier. Ce dispositif a également été étoffé avec une journée dédiée à la vie étudiante. Le « mois de bienvenue » est un temps de découverte, vivant et chaleureux, avec des animations en différents points du campus dijonnais. Placées au cœur du dispositif, les associations étudiantes culturelles, sportives, d'entraide ou de filières, mettent en avant la richesse et la qualité de la vie étudiante, et contribuent à aider les nouveaux étudiants à s'approprier leur nouvel environnement.

Le mois de bienvenue a été clôturé par la cérémonie de rentrée solennelle. Une occasion particulière de lancer l'année, main dans la main avec les collectivités locales,

en rappelant aux étudiants le prestige attaché à l'université. Par ailleurs, sur chacun des sites de l'université de Bourgogne, des cérémonies de rentrée ont permis de mettre en avant la richesse de la communauté universitaire, son dévouement au service de l'excellence, ses réussites et ses projets.



CÉRÉMONIE EN L'HONNEUR DES DOCTEURS

Pour la première fois en juin 2014, une cérémonie a été organisée en l'honneur des docteurs. Commun aux écoles doctorales de Bourgogne et de Franche-Comté, dont trois sont cohabilitées, ce moment solennel réunissait les jeunes docteurs diplômés en 2013 de l'université de Bourgogne, de l'université de Franche-Comté et de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard. Une occasion particulière de souligner l'excellence académique du Doctorat mais également son caractère particulièrement professionnalisant. Les prochaines cérémonies en l'honneur des Docteurs seront organisées par l'Université Bourgogne Franche-Comté, à laquelle sont déléguées la définition et la mise en œuvre de la politique doctorale et de la politique relative à l'habilitation à diriger des recherches.

CAPACITÉS D'ACCUEIL

Pour l'année universitaire 2013/2014 des capacités d'accueil avaient été instaurées pour 3 filières. Pour l'année 2014/2015, 9 formations étaient concernées dont une avec une capacité d'accueil sur le site de Dijon et une capacité d'accueil sur le site du Creusot. Ces capacités d'accueil sont arrêtées par le Rectorat sur proposition de l'université. Elles sont une nécessité pour garantir aux étudiants de ces formations un cadre d'étude favorable et des conditions de sécurité maximales. Les niveaux de ces capacités ont été définis en tenant compte des potentiels réels en matière d'enseignement, de locaux et de moyens mobilisables, mais également des taux de redoublement et des effectifs de l'année précédente. Tous les vœux 1 des bacheliers de l'Académie de Dijon ont pu être satisfaits.

CRÉATION D'UN PRIX D'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT

Depuis plusieurs années l'université de Bourgogne développe des actions afin de valoriser l'enseignement à l'Université, tels que la mise en place du Centre d'Innovation Pédagogique et d'Évaluation, qui accompagne le développement professionnel des enseignants et leurs initiatives pédagogiques depuis dix ans, la réalisation d'un plan de formation qui permette aux collègues de poursuivre leur réflexion en matière de pédagogie universitaire ou encore la proposition de décharges pour les nouveaux maîtres de conférences qui souhaitent suivre une formation proposée en matière de pédagogie universitaire. Pour compléter ces actions, à compter de l'année universitaire 2014-2015, l'Université de Bourgogne décernera chaque année trois prix d'excellence en enseignement (PEE), dotés chacun à hauteur de 3 000 euros, au bénéfice des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires de l'université de Bourgogne ayant mené ou menant une action d'excellence en enseignement, contribuant ainsi à favoriser une plus grande réussite des étudiants et à développer l'attractivité de l'université. L'université de Bourgogne entend ainsi reconnaître et souligner la contribution essentielle de ses enseignants à la transmission du savoir et promouvoir la qualité de la pédagogie universitaire.

SENSIBILISATION ET LUTTE CONTRE LE PLAGIAT

La publication sur internet de nombreux travaux et ressources entraîne un risque accru de plagiat. Une solution anti-plagiat a été déployée, en complément de formations proposées par le CIPE sur ce thème. Elle permet aux enseignants de s'assurer que le travail de l'étudiant n'est pas, pour tout ou partie, la copie d'un manuscrit existant. Parallèlement, elle est accessible aux étudiants dans une démarche pédagogique de définition et de sensibilisation.

EVOLUTION DE LA LICENCE D'ECONOMIE – GESTION

La Licence Economie-Gestion a été scindée en deux mentions : Economie et Gestion, tout en conservant de fortes mutualisations en 1^{ère} année. Cette évolution qui vient enrichir l'offre de formation répond à une attente des étudiants, comme le démontre le nombre d'inscrits pour cette première année, les 2 licences réunissant 35% d'inscrits supplémentaires par rapport à la Licence Economie-Gestion en 2013/2014.

DISPOSITIF EN FAVEUR DE LA CERTIFICATION EN ANGLAIS

La maîtrise des langues, et particulièrement celle de l'anglais, est une clé de l'avenir pour les étudiants. Le développement de l'enseignement de langues, et en particulier de l'anglais de communication, en licence, de façon à candidater à une certification CLES en fin de licence est une priorité. Initié en 2012, et opérationnel depuis la rentrée de septembre 2012, le dispositif global porté dans le cadre du nouveau centre des langues et des cultures continue à se déployer et à se renforcer. A terme, ce dispositif a vocation à intégrer l'obtention du CLES B2 dans les maquettes.

ORGANISATION DES EXAMENS



Les périodes d'examens sont des moments décisifs pour les étudiants. Une réflexion a été menée au cours de l'année 2013 pour renforcer le dispositif afin que les épreuves se déroulent dans des conditions sereines de façon à permettre aux étudiants de composer dans un milieu propice à leur réussite d'une part et pour rendre plus efficace la lutte contre la fraude d'autre part. Dès la session d'examens de mai/juin 2014, de nouvelles infrastructures ont été utilisées :

- Un gymnase a été transformé en salle d'examen
- La salle modulable jusque-là utilisée principalement par l'UFR des Sciences de Santé a accueilli des examens d'autres composantes.

Au nombre des améliorations matérielles et procédurales mises en œuvre en 2014, figure notamment la mise en place, pour le bâtiment « Droit-Lettres » où se déroule une très grande part des examens, d'un numéro vert « Examens » qui permet aux équipes pédagogiques comme administratives de joindre directement une personne référente qui apporte sans délai des réponses tant en matière de logistique que d'interprétation de la réglementation.

PARTENARIATS POUR LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE FORMATIONS SUR LE TERRITOIRE

Afin de coordonner au mieux l'offre de formation sur le nord de la Bourgogne et de mutualiser les moyens pour garantir la qualité des formations proposées, un accord tacite de partenariat a été discuté avec l'université Paris-Est Marne-la-Vallée et l'université Paris-Est Créteil. Pour le Sud de la Bourgogne (site universitaire de Macon), l'ouverture de formations en partenariat avec l'Université de Lyon est en cours de réflexion.

OUVERTURE DU MASTER PC2M EN PARTENARIAT AVEC AREVA

Le Master professionnel Procédés, Contrôles, Matériaux Métalliques : Industrie du Nucléaire (PC2M), a ouvert ses portes en septembre 2014. Ce Master propose une formation professionnelle unique en son genre en France, réunissant des compétences tant en physique des matériaux et des procédés qu'en métallurgie, mécanique, modélisation et simulation, mais aussi en instrumentation et contrôles non destructifs. Son objectif est de former les futurs cadres dans l'ingénierie des composants pour l'industrie nucléaire : cette formation professionnelle répond à un besoin croissant dans ce secteur industriel (fabrication, maintenance, conception, assemblage, procédés, ...). Elle a été construite en collaboration avec AREVA et le soutien du PNB. La 2^{ème} année du Master – qui ouvrira en septembre 2015 – se fera en alternance, puis une section en apprentissage pour l'ensemble des deux années sera ouverte en septembre 2016, en collaboration avec l'Anifop et la PFIT.

Ce master illustre la volonté constante de l'université de Bourgogne de faire correspondre ses formations aux réels besoins des recruteurs pour favoriser l'insertion professionnelle de ses étudiants et contribuer au dynamisme économique.

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DUT GÉNIE CIVIL À AUXERRE

Le département QLIO (Qualité, Logistique Industrielle et Organisation) ne répond plus aux attentes du bassin économique et les effectifs de cette formation ne cessent de décliner. En 2013, la décision a été prise de transformer ce département en département Génie Civil. Le projet d'ouverture d'un département Génie Civil est partagé avec les représentants des métiers du bâtiment et des travaux publics. Il permettra de répondre aux attentes des professionnels comme des futurs étudiants, en leur assurant une insertion professionnelle de qualité. Le dossier est toujours en phase d'instruction dans les instances nationales. L'université a apporté des garanties quant aux moyens qui y seront consacrés et qui ont été

réservés par un vote du Conseil d'Administration pour une ouverture à la rentrée de septembre 2015. La Commission Pédagogique Nationale a donné son aval et la demande est inscrite à l'ordre du jour de la réunion du CNESER du 15 décembre 2014.

L'ouverture d'un département Génie Civil à Auxerre s'inscrit dans la politique de spécialisation de sites territoriaux qui vise à donner à chacun des sites de l'université de Bourgogne une identité propre et une visibilité accrue. Cette démarche est soutenue tant par les collectivités locales que par les représentants des milieux économiques.

DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE LICENCE EDUCATION FORMATION ENSEIGNEMENT CULTURE

Jusqu'à présent l'université de Bourgogne ne proposait que la 3^{ème} année d'une Licence Sciences de l'Éducation. Le Conseil Académique et le Conseil d'Administration ont délibéré favorablement pour demander au Ministère l'habilitation d'une Licence complète en 3 ans. L'objectif est de pouvoir ouvrir la 1^{ère} année de Licence en septembre 2015 et la 2^{ème} année à la rentrée 2016.

DISPOSITIF SOUTIEN EN FRANÇAIS : CRÉATION DU CENTRE DES PRATIQUES DE L'ÉCRIT ET DE L'ORAL

En 2013, ont été proposés des cours de soutien en français, notamment à travers l'organisation de sessions intensives à l'approche des examens. Depuis 2014, des tests sont accessibles aux étudiants des composantes qui se sont engagées dans la démarche. Pour accentuer ce dispositif qui a démontré son intérêt et les besoins de soutien en français, un Centre des pratiques de l'écrit et de l'oral a été créé à la rentrée de septembre 2014. Il s'inspire de l'exemple des « writing center » présents dans les plus grandes universités, tel Harvard ou Cambridge, et prend appui sur les travaux des enseignants-chercheurs s'intéressant à la question de l'amélioration de la production des écrits chez l'adulte. Ce centre propose des permanences tout au long de l'année, ouvertes à tous les étudiants, des rendez-vous individuels, des stages intensifs d'orthographe et encore des ateliers destinés par exemple à améliorer la relecture et la révision d'un devoir.

RESSOURCES ET PRATIQUES PÉDAGOGIQUES NUMÉRIQUES

Pour 2015 l'appel à projets « Ressources et Pratiques Pédagogiques Numériques » destiné à encourager les innovations en pédagogie numérique, la réalisation de ressources numériques destinées à une diffusion en libre accès, sera essentiellement consacré au développement de cours en ligne ouverts et massifs (MOOCs). Les projets déjà retenus et appelant des financements pluriannuels continueront à être accompagnés. Cette stratégie vise à répondre au mieux aux appels à projets nationaux pour la création de MOOCs, mais également à concrétiser des projets identifiants pour l'université de Bourgogne et dont l'expérience de la mise en œuvre pourra être profitable pour le déploiement d'autres MOOCs.

MASTERS DISPENSÉS EN ANGLAIS

Le développement de masters dispensés en anglais est une action centrale de la stratégie d'internationalisation de l'université de Bourgogne. Il poursuit deux objectifs :

- attirer des étudiants internationaux et accroître les opportunités d'échanges et de montage de diplômes en coopération avec des universités partenaires non francophones.
- offrir la possibilité aux étudiants francophones de valider une formation en langue anglaise ouverte sur l'international

Deux M2 ont été ouverts à la rentrée 2014, l'un en biologie et l'autre en physique.

L'objectif à moyen terme est d'inciter à la création d'un à deux masters - au sens du processus européen de Bologne à savoir deux années validées par 120 crédits ECTS pour chacun des grands champs scientifiques, soit un total de 6 à 12 masters en anglais. La construction de la prochaine offre de formation devra permettre de tendre vers cet objectif.

A court terme, un nouvel appel à projets sera lancé au début de l'année 2015 pour la duplication en anglais, dès la rentrée de septembre 2015, d'un M2 dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales.

LANCEMENT DU NOUVEAU CENTRE DES LANGUES ET DES CULTURES POUR TOUS

Intégré au Pôle international, le nouveau Centre des langues et des Cultures pour Tous (CLCPT) propose désormais à tous, étudiants, personnels enseignants et BIATSS, particuliers extérieurs, collectivités et entreprises, une variété de prestations (cours du soir, autoformation, tutorat, formation professionnelle, traductions, etc..) dans onze langues allant de l'anglais au chinois, en passant par l'arabe, le japonais, l'allemand, le portugais... En sus des cours du soir, le CLCPT met en œuvre une nouvelle unité transversale d'enseignement à l'intention

des étudiants internationaux. Il est également chargé de la politique de certification des étudiants de licence en anglais, et travaille à la mise en œuvre de certifications dans d'autres langues.

HUIT NOUVELLES CONVENTIONS DE COOPÉRATION SIGNÉES AVEC DES UNIVERSITÉS ÉTRANGÈRES

Des nouvelles conventions ont été signées avec des universités européennes et asiatiques, pour offrir des possibilités d'échanges aux étudiants de l'université de Bourgogne qui peuvent désormais partir effectuer un séjour d'études dans ces nouvelles universités partenaires :

- L'Université Süleyman Sah à Istanbul en Turquie propose aux étudiants du premier cycle (licence) de l'IUT Dijon-Auxerre de partir valider leurs crédits ECTS dans le cadre du programme Erasmus+.

- L'Université Namik Kemal à Tekirdag en Turquie est ouverte aux étudiants de tous les cycles inscrits en Lettres grâce au programme Erasmus+.

- Technische Universität à Chemnitz en Allemagne avec laquelle l'uB a signé un accord Erasmus+ en Droit est accessible aux étudiants de tous les cycles (licence, master, doctorat).

- Heinrich-Heine-Universität à Düsseldorf en Allemagne propose dans le cadre du programme Erasmus+ les cours d'histoire de l'art pour nos étudiants en Sciences humaines de tous les cycles.

- University of Oulu à Oulu en Finlande est ouverte aux étudiants en langues du niveau master et plus précisément aux étudiants en allemand LLCE dans le cadre du programme Erasmus+.

- Alexander Technological Educational Institute à Thessaloniki en Grèce peut accueillir les étudiants de STAPS grâce au programme Erasmus+.

- Universitas Gadjah Mada à Yogyakarta en Indonésie est ouverte aux étudiants du premier cycle de l'IUT Dijon-Auxerre.

- Avec l'université d'Ehime à Matsuyama au Japon l'université de Bourgogne a renouvelé des conventions de coopération dans les domaines suivants : droit, ESPE, techniques de commercialisation, sciences et techniques et biologie-biochimie.

L'université de Bourgogne dispose de 330 accords d'échange d'étudiants avec des universités étrangères (dont 10 avec des universités en Afrique, 4 avec des universités en Amérique centrale, 34 avec des universités en Amérique du nord, 13 avec des universités en Amérique du sud, 32 avec des universités d'Asie et 237 avec des universités en Europe).

RENFORCEMENT DES RELATIONS AVEC LE RECTORAT ET LES LYCÉES

La collaboration étroite avec le rectorat se poursuit pour améliorer la connaissance des formations de l'université de Bourgogne et de la vie universitaire par les professeurs du secondaire, les lycéens et leur famille, afin d'améliorer le continuum bac -3/+3.

Mises en place en 2013, des formations à destination des professeurs principaux ont été reconduites en 2014-2015 par l'université, et organisées par visio-conférence pour permettre aux professeurs principaux d'y participer quel que soit le lieu d'implantation de leur établissement en Bourgogne.

La communication auprès des lycéens, est un enjeu important tant pour l'attractivité de l'université de Bourgogne que pour les lycéens qui doivent construire leur orientation et leur projet personnel et professionnel. Outre la Journée Portes Ouvertes, et la participation aux événements liés à l'orientation qui se déroulent dans les lycées, a été organisée en mars 2014 l'opération « Cours ouverts » : près d'une centaine de cours de toutes disciplines, sur différents sites de l'université de Bourgogne, ont été proposés aux lycéens pendant leurs vacances. Cette opération se veut différente et complémentaire des événements organisés habituellement avec les équipes pédagogiques des lycées. Plus de 200 lycéens ont ainsi pu assister aux cours magistraux et travaux dirigés de leur choix, rencontrer des étudiants et découvrir en situation réelle la vie à l'université. Cette opération sera reconduite en 2015.

Le choix a été fait pour 2015, à titre expérimental, de ne pas participer aux salons organisés par des organismes privés. En effet, outre le coût pour l'établissement (prix de la participation, confection des stands, mobilisation des personnels, ...), le positionnement peu favorable des stands de l'université disposés de telle manière à attirer les lycées sur les stands des officines privées, l'efficacité est très relative pour l'information des lycéens. Les moyens ainsi libérés seront notamment utilisés pour organiser des campagnes de communication ciblées à destination des lycéens et de leurs familles.

Conformément à l'article L. 612-3 du Code de l'éducation qui oblige chaque lycée disposant d'au moins une formation d'enseignement supérieur à conclure une convention avec un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel de son choix, dans son académie afin de prévoir des rapprochements dans les domaines de la pédagogie et de la recherche et afin de faciliter les parcours de formation des étudiants, une convention a été élaborée en 2014 et sera signée en 2015. En effet, à compter de la rentrée 2015, les élèves de CPGE auront l'obligation de s'inscrire parallèlement à l'université. La convention cadre prévoit

notamment les services auxquels ces étudiants auront accès. Des conventions seront également signées avec chaque lycée public disposant de classes préparatoires aux grandes écoles, de sections de techniciens supérieurs ou de sections de techniciens supérieurs agricoles, de sections préparant au diplôme des métiers d'art, au diplôme d'état de conseiller en économie sociale et familiale (DECESF), au diplôme de comptabilité gestion (DCG) et au diplôme supérieur d'arts appliqués (DSAA). Ces conventions permettront notamment de mettre en place des commissions université/lycées chargées de valider des parcours et des années de formation sous la forme de crédits ECTS ou à l'inverse de prévoir les modalités permettant à des étudiants de l'université de Bourgogne d'intégrer des formations post-bac dans les lycées de l'Académie.

LE PROJET CITÉ DE L'ALTERNANCE LABELLISÉ PIA

Le projet de Cité de l'Alternance a été labellisé en 2014 dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir « Investir dans la formation en alternance ». Ce projet est mené avec le CROUS de Bourgogne, le CFA de la Noue, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Villéo. Il vise à permettre aux étudiants décrocheurs de se réorienter vers les métiers de l'artisanat (restauration ; optique-lunetterie ; alimentation ; automobile ; création artistique ...). Inversement, il permettra à de jeunes titulaires d'un bac professionnel ou d'un bac technologique et actuellement en formation dans des CFA de poursuivre leur cursus, toujours en alternance, mais à l'université. La réalisation de ce projet permettra de répondre aux besoins spécifiques d'hébergement des alternants. Le pavillon Sully situé sur le campus Montmuzard sera totalement réhabilité et offrira une centaine de studettes proposées aux étudiants en alternance. Deux bâtiments situés sur les terrains du CFA La Noue seront également rénovés totalement et modernisés et offriront au total 150 chambres aux apprentis du CFA La Noue, mais également aux alternants de l'université de Bourgogne. Le dispositif de la Cité de l'alternance sera ouvert à tous les CFA des branches professionnelles, et aux CFA de l'Education Nationale, et a vocation à accueillir tous les bacheliers technologiques et professionnels de l'académie.

EXPÉRIMENTATION 6^{ÈME} ANNÉE DE PHARMACIE

L'université de Bourgogne expérimente depuis la rentrée 2013 un nouveau dispositif basé sur l'alternance de la formation pour renforcer la professionnalisation en 6^{ème} année d'études de pharmacie. A la demande de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP), l'établissement participe au groupe de travail sur la réforme des études de pharmacie.

PARI 2 ET CPER : DES PROPOSITIONS PARTAGÉES PAR LES PARTENAIRES DU GRAND CAMPUS

L'année 2014 a été marquée par la construction du Plan d'Actions Régional pour l'Innovation (PARI 2) par le Conseil Régional de Bourgogne et par l'élaboration du Contrat de Projets Etat-Région 2014-2020 (CPER), ce dernier comportant également un volet immobilier. Dans ce cadre l'université de Bourgogne, comme l'ensemble des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, a été sollicitée pour faire remonter ses projets en matière de programmes de recherche et besoins en équipements scientifiques. Compte-tenu du contexte budgétaire pour les collectivités et pour l'Etat, les sommes consacrées tant au PARI 2 qu'au CPER ont été annoncées en recul par rapport aux dispositifs en cours. Le choix a été fait par les partenaires du Grand Campus de travailler ensemble pour transmettre des propositions hiérarchisées qui soient partagées, complémentaires et cohérentes. L'approche retenue a été de procéder à la sélection des projets proposés, c'est-à-dire que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche procèdent à des arbitrages tenant compte de leurs objectifs et de leurs priorités, la décision finale appartenant au Conseil Régional de Bourgogne pour le PARI 2, et à ce dernier ainsi qu'à l'Etat pour le CPER. Pour ce travail collectif, difficile compte tenu du fort décalage entre les besoins recensés et les possibilités de financement, les établissements du Grand Campus ont pu s'appuyer sur la structuration scientifique de l'université de Bourgogne et du Grand Campus en six domaines réalisée en 2013 et sur leur expérience de collaboration renforcée à cette occasion.

PLATEFORMES ET PLATEAUX TECHNIQUES

Les plateformes et les plateaux techniques sont des composantes essentielles du rayonnement et de la stratégie scientifique de l'université de Bourgogne et des établissements du Grand Campus. L'année 2013 a été consacrée à une première mission de recensement et de cartographie des plateformes et des plateaux techniques. Un Comité d'Orientation Stratégique des plateformes et des plateaux techniques, à l'échelle du Grand Campus, est opérationnel depuis le début de l'année 2014. Il a mission d'élaborer un plan stratégique de développement et d'investissement commun des plateformes du Grand Campus. A ce titre, il exa-

mine les besoins et élabore des propositions d'attribution de moyens conformément au plan stratégique de développement. La démarche vise également à offrir une plus grande visibilité, nécessaire à une meilleure qualité de services aux chercheurs et à un renforcement de l'ouverture au monde économique.

En 2014, grâce à la mise en place du Comité d'Orientation Stratégique, ont notamment pu être réalisés :

- une fiche de caractérisation établie pour chacune des plateformes et chacun des plateaux techniques, permettant désormais de suivre les indicateurs de moyens et l'évolution des plateformes pour une plus grande ouverture ;
- le regroupement et la structuration de certaines plateformes ;
- le recensement et la priorisation des besoins pour la période 2014 – 2018, permettant ainsi de faire remonter par l'ensemble des partenaires une liste unique et consensuelle d'équipements dans le cadre de l'élaboration du PARI 2.

En 2015, le COS finalisera notamment la coordination avec la SATT Grand Est pour les plateformes et plateaux techniques, et permettra d'adopter un socle de règles de fonctionnement et une charte communs à toutes les plateformes.

Une Assemblée Générale des plateformes à laquelle sont conviés les représentants des laboratoires, plateformes et plateaux techniques, est organisée chaque année.

ANIMALERIES

La loi du 1^{er} février 2013 impose des contraintes nouvelles pour la gestion des animaleries. Pour y répondre, et afin de rationaliser l'existant tant en matière de fonctionnement que d'entretien et d'investissement, une réflexion a été conduite dès 2013 sur l'organisation des animaleries au sein de l'université de Bourgogne et du Grand Campus, un inventaire réalisé et les besoins identifiés. Sur les bases de ce travail, ont été mis en place des élevages permettant de fournir des animaux pour les TP à des coûts inférieurs aux prix proposés par les fournisseurs extérieurs. Un règlement intérieur a également été mis en place, en concertation avec les représentants des principaux laboratoires et composantes concernés par les animaleries. Un nouveau logiciel de gestion des animaleries sera déployé au début de l'année 2015 pour répondre aux nouvelles contraintes réglementaires en matière de traçabilité.

AUTONOMIE FINANCIÈRE DES LABORATOIRES

Une expérimentation d'autonomie financière pour les laboratoires est menée depuis janvier 2014 au sein de l'ICB, de l'ICMUB et du LEAD. L'autonomie financière des laboratoires vise à répondre à la complexité de plus en plus importante des contrats de recherche. Une spécialisation plus grande des fonctions financières est nécessaire pour répondre à des exigences de procédure comme de délais toujours plus fortes, notamment dans le cadre des projets européens. Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation puis, le cas échéant, pourrait être étendue progressivement aux autres laboratoires.



FOCUS

FOCUS SUR LA VISITE DE MARYLISE LEBRANCHU, MINISTRE DE LA DÉCENTRALISATION, DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le 28 mai 2014, Madame Marylise Lebranchu, Ministre de la Décentralisation, de la Réforme de l'Etat et de la Fonction Publique a visité le laboratoire d'excellence LipSTIC à Dijon qui développe de nouveaux traitements anti-cancéreux et anti-inflammatoires. Programme de recherche multidisciplinaire unique en France, il fédère 23 équipes de recherche avec l'objet principal de contribuer à la lutte contre le cancer mais aussi de progresser dans les domaines de la transplantation et de l'inflammation. Des chercheurs notamment issus de l'université de Bourgogne travaillent ensemble dans ce Labex, symbole du rapprochement les deux Régions. C'est

par cet exemple de réussite de ce projet commun et plus largement par le rapprochement engagé par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne et de Franche-Comté, que Madame la Ministre de la Décentralisation, de la Réforme de l'Etat et de la Fonction Publique a encouragé le rapprochement des deux Régions.



FOCUS SUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE

La mission de culture scientifique de l'université de Bourgogne a une activité soutenue tout au long de l'année :

- plus de 40 journées d'Experimentarium sont organisées, soit plus de 1000 ateliers par an de rencontres entre un chercheur et un groupe,
- des expositions sont fréquemment organisées avec une attention toute particulière à la mise en valeur des objets du patrimoine scientifique de l'université,
- des informations sont diffusées régulièrement dans les médias et les réseaux sociaux, comme par exemple la découverte des objets les plus singuliers de notre patrimoine scientifique,
- animation d'émissions de radio,...

Ces actions permettent des débats entre les citoyens et les chercheurs. La capacité de l'université de Bourgogne à innover et à former pour faciliter la communication des chercheurs avec le Grand public, notamment avec le public jeune, a d'ailleurs été saluée et récompensée à plusieurs reprises.

Parmi les manifestations organisées qui s'inscrivent dans cette préoccupation majeure de l'université de Bourgogne de diffusion de la culture et plus largement d'ouverture sur la cité, sur son territoire et son environnement, la **Nuit des Chercheurs 2014** a rencontré un vif succès populaire.

La Nuit des Chercheurs est un événement qui se déroule à la même date dans plusieurs villes de France et d'Europe. Comme en 2013, la coordination nationale pour l'édition 2014 a été confiée à Claire Dupouet de l'université de Franche-Comté et à Lionel Maillot de l'université de Bourgogne. C'est une reconnaissance de la qualité du travail réalisé en 2013 et de

l'implication forte de l'université de Bourgogne pour la diffusion de la culture scientifique.



Ces expériences et le dynamisme de la communauté de l'université de Bourgogne pour la diffusion de la culture scientifique ont incité au dépôt d'une candidature en réponse à l'appel à projet du Programme d'Investissement d'Avenir portant sur le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) et l'égalité des chances dont les résultats devraient être connus au début de l'année 2015. Elle s'appuie notamment sur les compétences de l'OCIM (Office de Coopération et d'Information Muséales) en partenariat d'une part avec le réseau de la Conférence Permanente des Muséums de France (CPMF) pour créer un lieu de formation et d'échanges à partir d'une plateforme de mutualisation des expositions itinérantes des muséums de France, et d'autre part, avec des acteurs diversifiés de la CSTI au sein d'un « laboratoire participatif » mettant en valeur des modes de partage expérimentaux, en présentiel et virtuel, où l'extension nationale du réseau de l'Experimentarium® par la Mission de Culture Scientifique de l'université de Bourgogne prendra toute sa place.

FOCUS SUR LE GREEN DATA CENTER

Le Data Center sera opérationnel en juin 2015. Il permettra de répondre au besoin exponentiel et à l'évolution des outils du numérique. Cet équipement sécurisé, associé à l'arrivée du Réseau RENATER (Réseau National des télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche) permettra une connexion aisée vers l'extérieur, notamment avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne et de Franche-Comté. Des discussions sont en cours avec des partenaires

publics et privés, intéressés par le Data Center. L'une des particularités de ce Data Center, construit à proximité de l'ancienne chaufferie avec une attention particulière portée sur l'efficacité énergétique, est qu'il sera connecté sur le réseau de chauffage via un échangeur. Les calories à évacuer seront réinjectées dans le circuit de chauffage des bâtiments du campus Montmuzard. Le Data Center permettra également de rationaliser les surfaces et d'améliorer le service, en permettant de rassembler l'ensemble des moyens informatiques de l'université.

VALORISATION DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE ET OUVERTURE SUR LE MONDE ÉCONOMIQUE

INTELLIGENCE ECONOMIQUE

Dans un contexte de très forte concurrence économique internationale, les entreprises et les administrations doivent pouvoir s'appuyer sur des cadres sensibilisés aux problématiques liées à l'Intelligence Economique et capables de faire évoluer leurs stratégies. Les besoins des employeurs en la matière devraient croître rapidement ces prochaines années. Le 2^{ème} forum « intelligence économique » s'est déroulé le 6 novembre 2014 à Auxerre. Il était notamment consacré à la capacité d'influence et de lobbying, et a attiré de nombreux chefs d'entreprises et élus locaux.

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

Une attention particulière est apportée au renforcement des relations avec les entreprises et leurs représentants avec une participation régulière du Président de l'université et de l'équipe de direction à des rencontres et des conférences. Des entreprises et organisations patronales ont choisi d'organiser certaines de leurs réunions internes à l'université de Bourgogne. Des occasions particulières de présenter l'université, ses formations et ses capacités de recherche en vue de développer de nouveaux partenariats. En 2015, sera créé un guichet unique pour les entreprises. C'est une demande constante et partagée des représentants des entreprises qui y voient là un moyen efficace pour initier ou renforcer des collaborations avec l'université, que ce soit dans le domaine de la formation initiale et continue, de l'insertion professionnelle ou encore de la recherche et de l'innovation.

PÔLES ÉTUDIANTS POUR L'INNOVATION, LE TRANSFERT ET L'ENTREPRENEURIAT (PEPITE)

Le Pôle Entrepreneuriat Etudiant (PEE) Bourgogne-Franche-Comté a été labellisé par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en mars 2012. Son objectif est de sensibiliser les étudiants au monde de l'entrepreneuriat et en particulier la création d'entreprises. Une nouvelle politique ministérielle de l'entrepreneuriat étudiant a été présentée en octobre 2013 et un appel d'offre a été ouvert pour la création des Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE). Dans ce cadre le projet commun déposé par l'université de Bourgogne, l'université de Franche-Comté, l'ENSMM de Besançon, l'UTBM, AgroSup Dijon et l'ENSAM de Cluny, a été labellisé. Opérationnel depuis le début de l'année 2014, le PEPITE Bourgogne-Franche-Comté est un centre de ressources, point d'accueil, d'animation et de coordination. Il développe des actions d'information, de sensibilisation, de formation et d'ac-

compagnement des étudiants et jeunes diplômés afin de favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation. Le PEPITE se positionne en amont des entrepreneuriales et favorise l'adhésion des étudiants à ce programme.

LES ENTREPRENEURIALES

En 2012, l'université de Bourgogne avait pour la première fois mis en avant, à l'échelle de l'établissement, les Entrepreneuriales. Dispositif de formation pratique, basé sur la pédagogie « learning by doing », la participation aux Entrepreneuriales ouvre depuis la rentrée 2013 la possibilité aux étudiants de valider des crédits ECTS dans le cadre d'une unité d'enseignement transversale. Pour leur première année sous la forme d'une unité d'enseignement transversal (UE Création d'entreprise) les entrepreneuriales ont rencontré un grand succès avec 72 inscrits de l'université de Bourgogne pour l'année universitaire 2013/2014, soit plus de la moitié des participants des établissements de Bourgogne et de Franche-Comté. Plusieurs projets ont été récompensés à l'occasion d'un concours national.

SATT GRAND EST

La Société d'Accélération de transfert de technologies (SATT) Grand-Est a été constituée fin 2013 par la transformation de la société uB-filiale, filiale de valorisation de la recherche de l'université de Bourgogne. La vocation de la SATT, créée dans le cadre du fonds national de valorisation du Programme d'Investissements d'Avenir est d'assurer l'interface entre le monde de l'entreprise et la recherche publique. Elle constitue un véritable guichet unique de proximité et assure un service aux chercheurs tant publics que privés.

Au cours de cette 1^{ère} année de mise en œuvre, la continuité de service aux équipes de recherche de l'université de Bourgogne a pu être assurée, notamment grâce au maintien de Welience au sein de la SATT Grand Est. Ces premiers mois ont été mis à profit pour l'élaboration et la signature d'une convention cadre entre l'université de Bourgogne et la SATT Grand Est.

FOCUS SUR LE RENFORCEMENT DES COLLABORATIONS ET COOPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE ET LE MONDE SOCIO-ÉCONOMIQUE AUTOUR DE PROJETS COMMUNS



PÔLE BOURGOGNE VIGNE ET VIN

Le 27 juin 2014 s'est déroulé à l'université de Bourgogne la Cérémonie de présentation officielle de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public : Pôle Bourgogne Vigne et Vin

Le projet de Groupement d'Intérêt Public – Pôle Bourgogne Vigne et Vin est né d'une volonté commune de l'Université de Bourgogne et du Conseil Régional de Bourgogne de doter la région d'une structure ambitieuse de concertation et de coordination des démarches de recherche, de formation et de transfert dans les domaines de la vigne et du vin. Lancée officiellement au printemps 2013, la réalisation du projet a nécessité la consultation et l'adhésion des acteurs publics et privés du secteur, régulièrement et directement impliqués dans des actions de recherche, de formation et de transfert. C'est grâce à leur accueil enthousiaste et à leur volonté de participer à la démarche que celle-ci pourra être concrétisée dans les prochains mois par l'officialisation, après approbation des autorités de l'État, du Groupement. Le Pôle Bourgogne Vigne et Vin fédèrera, autour des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du Grand Campus, le Conseil Régional de Bourgogne, le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne, cinq communautés d'agglomération directement investies dans le secteur (Grand Dijon ; Beaune, Côte Et Sud ; Grand Chalon ; CAMVAL ; Communauté d'agglomération de l'auxerrois), la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le Pôle de compétitivité Vitagora et deux chambres consulaires régionales (Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne). Au-delà de ses membres fondateurs, le Groupement associera à ses travaux réguliers un ensemble de membres associés (établissements nationaux de recherche, agences de développement économique, lycées viticoles, acteurs du transfert, collectivités territoriales), garants du contact permanent de la structure avec le tissu scientifique, éducatif et économique de la vigne et du vin.

PÔLE D'EXCELLENCE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE EN PHARMACO-IMAGERIE

L'université de Bourgogne (uB), le Centre Georges François Leclerc (CGFL), le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Dijon et le GIE (Groupement d'Intérêt Economique) Pharmimage ont engagé la démarche de création d'un Pôle d'excellence sur le thème de la pharmaco-imagerie et des agents théranostiques, avec le soutien de grands organismes de recherche tel que le CEA. Ce Pôle devrait prendre la forme juridique d'un GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique). Il permettra d'améliorer la visibilité et d'articuler les activités menées par les unités mixtes de recherche de l'université de Bourgogne concernées et des établissements hospitaliers (CGFL, CHU), en lien étroit avec les acteurs industriels locaux du domaine (Oncodesign, Cyclopharma, Trifol, Chema-tech, NVH-Medicinal...). Il se construit sur la base de 3 structures fortes existantes (la convention uB-CNRS-CRB 3MIM, le GIE Pharmimage, l'Equipex IMAPPI (PIA)) au sein desquelles sont développés des projets complémentaires, et bénéficie d'atouts majeurs tels que :

- une importante dimension transversale et translationnelle de la recherche à l'application clinique : les projets associent chimistes, biologistes, spécialistes du traitement d'images, radiopharmaciens, médecins
- un partenariat public-privé effectif, avec des partenaires industriels installés et moteurs
- des projets de R&D labellisés : projets européens, ANR, PIA.

Ce thème de recherche, pour lequel il existe un très fort potentiel de croissance, d'activité et d'emploi en France, représente un axe fort dans la région Bourgogne/Franche-Comté.

La création d'une Chaire industrielle dans le domaine de la pharmaco-imagerie est également à l'étude.

VIE ÉTUDIANTE ET VIE DES CAMPUS



POLITIQUE DE SOUTIEN AU FORT DYNAMISME DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

La politique de soutien aux associations étudiantes se concrétise par un accompagnement personnalisé de ceux qui souhaitent monter une association, par un accompagnement des responsables des associations étudiantes existantes et par un soutien financier par le biais du FSDIE qui dispose du plus gros budget en France, grâce au financement complémentaire accordé par la Région Bourgogne. Plus de 140 projets ont été subventionnés en 2014. Les critères d'attribution des subventions ont été élargis pour permettre de développer un nombre plus importants de projets. En 2015, une partie des crédits du FSDIE seront utilisés pour l'achat d'équipements qui pourront ensuite être mis à la disposition des associations étudiantes lors de leurs manifestations. Cet investissement permettra une participation en nature de l'établissement aux projets étudiants et, globalement, favorisera une utilisation plus efficiente du FSDIE.

Un guide à destination des associations étudiantes est en cours de rédaction. Il présentera notamment les dispositifs existants à l'université de Bourgogne pour les aider et accompagner, les démarches à accomplir tant au sein de l'établissement qu'auprès des services de l'Etat mais également les principes de fonctionnement et de gestion d'une association. Ce guide favorisera la création et la pérennisation des associations étudiantes dans les respects de la réglementation.

OPÉRATION CAMPUS : DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES EN CONSTRUCTION

Les constructions nouvelles prévues dans l'Opération Campus sont en cours de réalisation. La construction de l'Institut Marey et de la Maison de la Métallurgie sur le site de l'ERIE, de la Maison Internationale des Chercheurs, et de la salle Mutiplex, tout comme la rénovation du bâtiment Mirande et de l'œuvre d'art monumental de l'artiste Agam, renforceront l'attractivité de notre Université et soutiendront ses ambitions au service des conditions de vie et de travail des personnels et étudiants, de l'internationalisation et de l'ouverture au monde économique

AMÉNAGEMENT DU CAMPUS MONTMUZARD

Des travaux ont été engagés à l'été 2014 pour donner un nouveau visage à l'esplanade Erasme. Le nouvel aménagement transformera ce large espace en un cœur de campus vert et convivial. Une longue promenade de 900 mètres qui favorisera les moyens de circulation doux, permettra aux étudiants de s'approprier les lieux grâce à des banquettes disposées çà et là sur les pelouses. Ces nouveaux aménagements favorisent également la cohésion du campus (uB, CHU, INRA, AgroSup, Services du CROUS) et créent un lien avec le la grande esplanade couvrant l'espace du CHU au Boulevard Petitjean, initié par le Grand Dijon. Au-delà de l'esplanade Erasme, la plaine de l'IUT (derrière la Maison de l'Université) sera elle aussi réaménagée dans une deuxième phase.



LE SUMPPS DEVIENT CENTRE DE SANTÉ

Le Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé évolue en Centre de Santé. Le SUMPPS offrait déjà une présence médicale transversale associant :

- une offre de prise en charge des étudiants dans le cadre de leurs problèmes de santé au quotidien (écoute, soins d'urgence, certificats médicaux ...),
- une Conseillère conjugale détachée de la Direction Santé Solidarité,
- une consultation régulière de la prévention des maladies sexuellement transmissibles issue du service d'infectiologie du CHU,
- une consultation de gynécologie,
- une consultation de psychologie.

La création d'un centre de santé permet d'offrir en sus :

- des soins de premier recours au plus près des demandes,
- l'accueil de tous les patients, notamment précaires, grâce entre autre au tiers payant obligatoire,
- le suivi des patients grâce aux options de coordination et la continuité des soins en lien avec les autres structures.

La santé est une des clés de réussite des étudiants. Du fait de sa proximité avec les étudiants, un SUMPPS agréé Centre de santé peut apporter une aide médicale rapide et appropriée aux étudiants, notamment à ceux en situation de précarité ou présentant des besoins spécifiques, qui sans cela renonceraient aux soins. L'université de Bourgogne est l'une des 20 premières universités françaises à disposer d'un Centre de Santé. Cela démontre une nouvelle fois le dynamisme de l'université de Bourgogne en matière de vie étudiante, et sa volonté forte et ancienne d'offrir aux étudiants le meilleur environnement possible. Des discussions sont ouvertes pour des conventionnements avec les acteurs de santé de tous les sites pour proposer ce dispositif à l'ensemble des étudiants, quel que soit leur lieu d'études.

POLITIQUE DE CAMPUS

Depuis le 1^{er} janvier 2014, tous les sites (Auxerre, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Mâcon et Nevers) disposent de nouveaux statuts harmonisés renforçant la politique territoriale de l'uB et créant de véritables campus sur chacun des sites. C'est également le sens du déménagement de l'ESPE à Chalon dans les locaux occupés par l'IUT de Chalon.



UNE NOUVELLE SALLE DE MUSCULATION SUR LE CAMPUS MONTMUZARD

La nouvelle salle de musculation est ouverte depuis novembre 2014. Le choix a été fait d'une construction neuve et moderne implantée sur le campus à proximité des autres équipements sportifs et du tram et non d'une rénovation de la salle cité Maret qui était devenue trop petite. Ce choix répond tant à une volonté d'offrir un accueil de qualité, accessible au plus grand nombre et complémentaire des infrastructures existantes, mais aussi dans une logique de rationalisation de notre patrimoine, et d'efficacité entre les moyens consacrés et l'objectif poursuivi. Située à proximité des autres installations sportives du campus, la salle de musculation permet la pratique encadrée des étudiants et des personnels de l'université de Bourgogne dans le cadre du SUAPS mais également une pratique libre sur des créneaux étendus en semaine et le week-end. Le sport contribue à l'épanouissement de chacun, étudiant comme personnel, et à renforcer les relations sociales. Il participe au dynamisme de la vie à l'université de Bourgogne qui est l'un des atouts reconnu nationalement de l'établissement.

DÉMANTÈLEMENT DE LA CHAUFFERIE AU CHARBON

Le démantèlement du process charbon de l'ancienne chaufferie a démarré en 2014. Depuis le 16 octobre 2013 l'université est chauffée par le réseau du Grand Dijon. Les avantages sont multiples et portent notamment sur la réduction des quantités de gaz à effets de serre émis par la chaufferie (près de 7 000 tonnes de CO₂ chaque année) et sur la réduction des nuisances sonores mais aussi sur les coûts d'investissement et de maintenance.

CULTURE : DE NOUVELLES ORIENTATIONS ARTISTIQUES

L'atheneum, centre culturel de l'université de Bourgogne situé au cœur du campus de Dijon est un espace de création et de recherche, de diffusion, de débat, d'expérimentation et de sensibilisation à l'art et à la culture. Une nouvelle dynamique est engagée pour placer le public, et en particulier les étudiants, au centre du projet. La saison 2014/2015 s'inscrit dans la transversalité et marque à la fois le renouveau et le respect de l'identité de l'atheneum. La qualité et la diversité des spectacles, ateliers et rencontres, permettent de satisfaire les attentes de chacun et d'attirer de nouveaux publics, de tous âges et de toutes origines. Cette volonté de rendre la culture et les pratiques culturelles accessibles au plus grand nombre se concrétise également par un fort accroissement de l'offre sur les différents sites territoriaux de l'université de Bourgogne. La saison 2014/2015 est particu-



-lièrement marquée par une programmation ouverte à l'international, à travers notamment :

- une mise en avant de la Francophonie et de la langue française,
- l'organisation, avec le Pôle international, d'une semaine des relations internationales
- l'accueil d'un volontaire allemand durant toute l'année dans le cadre d'un partenariat avec le centre de Rhénanie-Palatinat
- les manifestations qui seront organisées dans le cadre de l'année internationale de la Lumière 2015 et qui permettront notamment de monter plusieurs projets mariant les arts et les sciences.

FOCUS

APPEL À PROJETS IDEX/ISITE

Le 29 septembre 2014, le Premier Ministre a lancé le nouvel appel à projets investissements d'avenir pour lequel les candidatures doivent être déposées le 21 janvier 2015. La réponse à cet appel à projets sera portée par l'Université Bourgogne Franche-Comté. La candidature associe les 6 membres fondateurs de l'Université Bourgogne Franche-Comté, les organismes de recherche (INRA, INSERM, CNRS, CEA), les établissements hospitalo-universitaires (CHU Dijon, CHU Besançon, CGFL, EFS), et l'ENSAM. Les 15 partenaires ont fait le choix de se positionner sur le volet ISITE (Initiatives Science – Innovation – Territoires – Economie) de l'appel à projets. Soutenue par l'ensemble des pôles de compétitivité et les clusters de Bourgogne et de Franche-Comté, cette candidature s'appuie sur trois thématiques d'excellence des établissements de Bourgogne et de Franche-Comté et correspondant également à un tissu économique local important : « territoires, environnement, aliment », « matériaux et systèmes

intelligents », « santé ». Cet appel à projets particulièrement compétitif, présente des enjeux importants pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne et en Franche-Comté :

- Un enjeu financier, l'obtention d'un ISITE permettant d'obtenir plusieurs millions d'euros chaque année,
- Un enjeu d'attractivité, ISITE agissant également comme un label auprès des enseignants-chercheurs, des étudiants et des entreprises,
- Une occasion incontournable pour renforcer la définition d'une politique inter-régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne Franche-Comté.

Compte tenu de ces enjeux et malgré un calendrier contraint, ont été organisées deux réunions d'information ouvertes à l'ensemble des communautés des établissements partenaires, et deux forums à destination des représentants du monde socio-économiques. L'objectif de ces réunions étant d'enrichir et de faire partager ce projet.

GRANDS CHANTIERS POUR 2015

AUTO-EVALUATION ET EVALUATION DE L'ÉTABLISSEMENT, DES FORMATIONS ET DE LA RECHERCHE

Le 15 octobre 2015 au plus tard, l'université de Bourgogne doit transmettre à l'AERES/HCERES, le dossier d'évaluation de ses formations, de ses laboratoires et écoles doctorales, et de l'établissement. A compter de cette date, débutera l'évaluation externe de l'établissement par l'AERES/HCERES. L'auto-évaluation est un élément important dans la vie d'un établissement, et elle doit être abordée de telle manière à associer l'ensemble des acteurs. En effet, cet exercice est l'occasion de poser les bases de l'élaboration du prochain contrat d'établissement et également de la prochaine offre de formation.

Le travail a été initié dès l'automne 2014, pour chacun des volets (établissement, formation, recherche) de l'auto-évaluation. Dans ce cadre, sont discutées la définition des « champs de formations » pour l'université de Bourgogne. Ces champs, sollicités par l'AERES, permettront d'organiser l'évaluation des formations et de désigner les groupes d'experts. Ils doivent également témoigner de la stratégie de l'établissement. Après une période de concertation qui a débuté début octobre 2014, les champs de formations seront soumis au Conseil Académique et au Conseil d'Administration au cours des premiers mois de l'année 2015.

DISTINCTIONS

L'université de Bourgogne connaît de belles réussites dans de nombreux domaines. Ses membres reçoivent régulièrement des récompenses pour leurs résultats académiques ou un engagement particulier, ses équipes de recherches et ses formations sont mises à l'honneur. La communauté universitaire et les partenaires de l'université de Bourgogne peuvent retrouver l'ensemble de ces succès dans la rubrique distinction du site internet (<http://www.u-bourgogne.fr/-Distinctions-.html>).

L'ANNÉE 2014 DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE EN IMAGE

Retrouvez en image les événements et faits marquants qui ont rythmé l'année 2014 :

<http://www.u-bourgogne.fr/vie-des-campus/666-ca-s-est-passe-a-l-universite-de-bourgogne.html>

www.u-bourgogne.fr

université de Bourgogne
Maison de l'Université
Esplanade Erasme
BP 27877 - 21078 Dijon Cedex
Tél. 03 80 39 50 00